

# APPEL A PROJET

## Projet pédagogique à l'année :

*Ecole dans la nature : Sortir régulièrement, être à l'aise dans la nature et découvrir la biodiversité autour de l'école et dans les gorges de l'Ardèche.*

## Contexte – Présentation générale

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA), syndicat mixte regroupant 16 communes et les Conseils départementaux du Gard et de l'Ardèche, est gestionnaire d'espaces naturels protégés dont la Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche et le site NATURA 2000. Parmi les compétences du SGGA, l'éducation à l'environnement et au développement durable constitue une mission centrale.

Il poursuit ainsi l'ambition, à travers un appel à projets et sous couvert de l'inspection académique, d'encourager des projets d'écoles dans la nature.

Cette approche dynamique, sur le terrain, permet très efficacement de créer des liens entre les enfants et les milieux naturels.

Au cours des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, 8 classes ont pu bénéficier de l'encadrement du SGGA pour faire école dans la nature. Pour l'année scolaire 2023-2024, 4 nouvelles classes pourront à nouveau bénéficier de cet accompagnement. La réussite du projet passe bien évidemment par l'autonomisation des équipes pédagogiques en leur apportant des éléments d'expertise sur des sujets comme celui concernant le lien santé et environnement notamment.

Les interventions proposées sont variées et permettent une approche d'interprétation globale des questions de biodiversité et d'interactions Homme-nature. Un accompagnement pédagogique tout au long de l'année scolaire permettra aux classes de s'approprier et de construire leur propre projet tout en préparant le point d'orgue du programme : un séjour avec une nuitée au château de Gaud, situé au cœur de la Réserve naturelle (géré par le SGGA), permettant de vivre l'immersion et la découverte d'un « cœur de nature ».

La proposition est d'accompagner des projets pédagogiques globaux à l'année autour du thème général :

**Ecole dans la nature : Sortir régulièrement, être à l'aise dans la nature et découvrir la biodiversité et les paysages autour de l'école et dans les gorges de l'Ardèche.**

Les projets seront menés par établissement, construits et portés avec les élèves et leurs enseignants.

Un séjour à l'espace pédagogique de Gaud sera proposé au printemps. Un travail de restitution en lien avec les différentes classes sera l'aboutissement du projet.

Le SGGA travaille en partenariat avec l'Education nationale sur ce projet.

**Sur quels thèmes ?**

**L'appel à projet du SGGA propose une formule hybride entre sorties découvertes de la nature proche de l'école et la notion « d'école dans la nature » avec un site fixe : « le coin nature » qui devient régulièrement la salle de classe.**

## **1. A la rencontre de la biodiversité et de ces perceptions**

Les thématiques suivantes sont en lien avec les actions prioritaires du Plan de gestion et les classes sont invitées à trouver un thème de travail en lien avec :

- Les **Chauves-souris** (Chiroptères) : écologie, menaces, habitats, etc.
- La notion de **continuité écologique** (trame verte et bleue) : permettre à la faune principalement, mais aussi à la flore, de pouvoir se déplacer (recherche de nourriture, reproduction) sans contrainte dans les grands espaces en limitant les freins (routes, clôtures, barrages...)
- La connaissance de la **rivière** : biodiversité, qualité des eaux, crues-étiages, bassin versant.
- **Libre évolution de la forêt** de chêne vert : historique de la forêt, évolution dans le temps de son aspect et de sa biodiversité, les impacts du vieillissement de la forêt.
- **Le Paysage** : la perception du paysage du coin nature, de ses environs et des gorges de l'Ardèche par les enfants. La notion de paysage permet un travail transversal : géologie, végétation, impact humain, hydrologie (climat) et perception esthétique sont autant de sujets que l'étude des paysages permet d'aborder.

Autres exemples de thématiques abordées par d'autres classes dans le passé (pour vous inspirer) :

- Méthodes d'études (exemples : transect, quadrillage, génétique, protocoles forestiers, capture marquage, écoutes, comptages directs, piégeages, lecture et interprétation des paysages etc...),
- Par milieux naturels : qui est présent ? pourquoi, à quels moments de l'année ? Les milieux naturels de la RNGA sont : les falaises, la garrigue, la rivière, la forêt de chêne vert, la forêt de bord de rivière.
- Valeurs patrimoniales d'espèces animales ou végétales,
- L'écocitoyenneté face au changement climatique.
- Liens et usages de la biodiversité par l'homme au travers des âges (exemples : plantes médicinales, comestibles, tinctoriales, élevages extensifs, chasses, pêches...),
- Biodiversité : de l'environnement proche de l'école à la planète en passant par les Gorges de l'Ardèche : du local au global en déterminant des constantes générales.

- Le paysage comme support pédagogique permettant de traiter de nombreuses matières.
- Autres thèmes à travailler en fonction des souhaits des élèves et des enseignants (exemples : les coléoptères, les orchidées, la biodiversité autour de l'établissement, les oiseaux, les reptiles et batraciens...)

## 2. « L'école dans la nature » :



Face à la déconnexion croissante des enfants avec la nature, face aux crises sanitaires, face aux constats des apports bénéfiques de la nature sur le développement des enfants, l'appel à projet consiste à faire « école dans la nature ». Les sorties et le travail de la classe sur un sujet particulier pourront se faire en allant régulièrement (voire à chaque sortie) dans la même zone naturelle (coin nature), située à proximité de l'école. Les enseignants seront engagés à aller par eux-mêmes (hors des sorties encadrées par les animateurs du SGGA) dans le coin nature pour y faire du travail scolaire avec l'aide de manuels spécialisés permettant de traiter toutes les parties de tous les programmes scolaires en utilisant la nature et les paysages comme un support pédagogique.

Le SGGA dispose d'une expérience réelle de mise en route et de suivi d'une classe « école dans la nature ». A chaque sortie, l'éducation santé environnement est abordée de façon concrète afin que la classe puisse sortir en toute sécurité de manière autonome.

## 3. Quelle balance entre « sortie nature » et « coin nature » ?

Le projet pédagogique du SGGA propose 8 sorties d'une demi-journée au cours de l'année scolaire 2023-2024. L'objectif est de mettre à profit les interventions des animateurs pour « prendre en main un coin nature ». Quelles sont les zones « dangereuses à éviter », quelles règles de vie collective au coin nature, vigilance sur les espèces animales ou végétales pouvant causer des désagréments (éducation santé environnement) au cours d'une année. La notion de « bien-être équipé » et du comportement dans la nature sont également des préalables que les animateurs apporteront aux classes.

Toutes les sorties nature pourront se faire vers le « coin nature » et aux alentours pour explorer d'autres richesses de la nature et des paysages. La balance entre interventions dans le coin nature et sorties proches de l'école (sans transport motorisé) sera à déterminer avec les professeurs des écoles qui porteront le projet de classe.

## 4. Restitution du travail de la classe

Une restitution finale du projet sera réalisée. Chaque classe présentera son propre projet.

## I. RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET



Les classes qui auront manifesté leur volonté de s'inscrire dans la démarche, et qui auront été retenues, travailleront tout au long de l'année 2023-2024 sur un projet abordant une des thématiques liées au thème générique de la biodiversité des Gorges de l'Ardèche. Le « coin nature » de la classe sera le support principal du travail avec les animateurs du SGGA (8 sorties par classe) mais aussi et surtout au cours de l'année en sortie sans les animateurs. Les aspects d'éducation en santé environnement seront présents lors des sorties afin de permettre au groupe d'être capable de bien se comporter face à des risques pour leur santé causés par la nature (allergies, maladies, toxicité, s'équiper pour sortir). Pour ce faire l'enseignant bénéficiera de 8 interventions des animateurs du SGGA et des ressources pédagogiques que le SGGA mettra à disposition pour approfondir la ou les thématiques sélectionnées avec l'équipe de coordination. Un soutien sera également apporté sur la restitution des projets.

Enfin, un séjour au bivouac de Gaud de deux jours avec une nuitée est organisé successivement pour les 4 classes. L'objectif étant de pouvoir approfondir le travail de projet de classe, de comparer leurs coins nature à la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, de vivre des animations pédagogiques uniques au bivouac.

### Période

Pour l'année scolaire 2023-2024, ces projets se dérouleront sur la période de septembre 2023 à juin 2024.

### 4 classes candidates, établissements scolaires concernés

L'objectif est de toucher quatre classes issues des écoles primaires et du collège des communes adhérentes au SGGA (Gard et Ardèche). Les classes de maternelles ne sont pas concernées sauf s'il s'agit d'une classe non concernée par la réglementation PMI (car dans ce cas le séjour à GAUD est impossible).

Les établissements scolaires ayant déjà bénéficié de l'Appel à projet École nature du SGGA en 2021-2022-2023 ne seront pas prioritaires.

Les établissements scolaires situés sur les communes des territoires des Communautés de communes des Gorges de l'Ardèche (CCGA), Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA) et de l'Agglomération du Gard Rhodanien listés ci-dessous peuvent participer à l'appel à projet.

- **12 écoles primaires du territoire de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• EP St Just -St Marcel d'Ardèche,</li> <li>• EP St Martin d'Ardèche,</li> <li>• EP Orgnac,</li> <li>• EP Salavas,</li> <li>• EP de Lagorce,</li> <li>• EP de St Marcel d'Ardèche,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EP de Grospierres,</li> <li>• EP publique de Ruoms,</li> <li>• EP privée de Ruoms,</li> <li>• EP de St Alban Auriolles,</li> <li>• EP de Vogüé (Volamau)</li> <li>• EP de Balazuc,</li> </ul>
--	--

- **7 écoles primaires du territoire de la Communauté de communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• EP de St Montan,</li> <li>• EP Nord de Bourg Saint Andéol,</li> <li>• EP Sud de Bourg Saint Andéol,</li> <li>• EP Centre René Cassin de Bourg Saint Andéol,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EP privée Marie Rivier de Bourg Saint Andéol,</li> <li>• EP la Roubine de Viviers,</li> <li>• EP privé Saint Régis de Viviers.</li> </ul>
---	--

- **8 écoles primaires de l'Agglomération du Gard Rhodanien :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• EP privée de Montclus,</li> <li>• EP de St Paulet de Caisson,</li> <li>• EP de Carsan,</li> <li>• EP de St Alexandre,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EP J Jaurès de Pont Saint Esprit,</li> <li>• EP M Pagnol Pont Saint Esprit,</li> <li>• EP privée Notre Dame de Pont Saint Esprit,</li> <li>• EP Villa Clara de Pont Saint Esprit</li> </ul>
---	--

- **Les établissements suivants ne seront pas sollicités prioritairement car ils ont participé à l'appel à projet du SGGA soit en 2021-2022 soit en 2022-2023 :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collège H Ageron de Vallon Pont d'Arc</li> <li>• EP de St Reméze,</li> <li>• EP Gras Larnas</li> <li>• EP privée de St Marcel d'Ardèche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EP de Saint Julien de Peyrolas</li> <li>• EP Vallon Pont d'Arc</li> <li>• EP Privée de St Montan</li> <li>• EP Le Garn-Issirac-Laval Saint roman</li> </ul>
---	--

Le financement de l'Appel à projet porte sur trois classes ardéchoises et une gardoise.

### **Choix des 4 classes candidates**

La procédure de choix des 4 classes suivra la méthodologie suivante :

1. Diffuser l'appel à projet auprès des mairies et des écoles ciblées : diffusion par mail de l'école, via les Conseillers pédagogiques et via les élus des communes adhérentes.
2. Rencontre technique entre l'animateur du SGGA et les classes intéressées afin d'établir un projet de classe dans le cadre de l'appel à projet.
3. Sélection des 4 classes par les élus du SGGA après présentation des candidatures par l'animateur et/ou l'enseignant.

### **Encadrement technique**

La conception puis la réalisation des projets à l'année seront facilitées par **le groupe de coordination pédagogique constitué par :**

- **M. William LAROSA**, CPC EPS de l'Inspection académique de l'Ardèche pour assurer l'adéquation entre les attentes de l'Education nationale et les projets et apporter son expertise quant aux objectifs pédagogiques, déroulement et contenus des projets et de la restitution et vérifier les conditions de sécurité des activités.
- **Mlle Bénédicte RAOUX**, Responsable pôle éducation communication au SGGA pour la coordination pédagogique des projets et l'aide technique au travail de restitution.
- **M. Batiste LERICHE et Emmanuel BROCHARD**, animateurs pédagogiques et Diplômés d'État Accompagnateurs en Montagne au SGGA pour les connaissances naturalistes et du terrain mais aussi pour leur expérience en matière de lancement et de suivi « d'école dans la nature ». Ils seront chargés de fournir des ressources documentaires adaptées aux projets des classes.

### **Intervenants pédagogiques agréés :**

MM. Batiste LERICHE et Emmanuel BROCHARD (DE AMM - agrément Éducation nationale)

### **Réalisation et valorisation du travail des élèves :**

A travers le travail des élèves sur la thématique sélectionnée par les enseignants, toutes les matières d'enseignements pourront être mobilisées (français, mathématiques, histoire, géographie, sciences, arts plastiques...) afin de travailler de façon transversale sur le projet.

- Durant la période de travail de la classe sur le projet, deux rencontres classe-encadrement technique seront organisées avec chaque classe afin de relancer et recadrer le travail. Le but étant que ce travail corresponde aux objectifs initiaux.
- Le travail des classes devra déboucher sur un « outil didactique » restituant le travail des classes au fil de l'année. Une journée de restitution collective sera organisée à la mi-juin pour présenter et faire vivre les outils créés par les 4 classes.

L'outil didactique de restitution du travail des élèves devra pouvoir être animé par les élèves des classes sur une durée de 20 minutes. Il devra s'adresser à un public scolaire d'élèves du primaire.

Le jour de la restitution, tous les élèves seront acteurs et présenteront leurs projets de restitution lors d'une séance de 20 minutes.

### **Participation à l'appel à projet**

Pour participer à l'appel à projet du Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche, merci de contacter directement le Syndicat au 04 75 98 77 31 ou 06 13 45 34 17 ou par mail [b.leriche@gorgesdelardeche.fr](mailto:b.leriche@gorgesdelardeche.fr). Nous vous remettrons une fiche projet à la rentrée de septembre à compléter et à nous remettre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 au plus tard.

## II. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Permettre à une 1 classe gardoise et 3 ardéchoises de vivre une année « école dans la nature », choix du site, découverte du site, choix d'aménagement du site.
- ✓ Découvrir la richesse écologique proche de l'école et celle de l'Espace naturel sensible des Gorges de l'Ardèche.
- ✓ Eduquer et former les élèves et le (la) professeur de la classe aux problématiques de santé environnement pour faciliter les sorties nature.
- ✓ Eduquer et former les élèves et le (la) professeur de la classe à bien se préparer pour les sorties nature : vêtements, équipement, fond de sac.
- ✓ Découvrir et s'interroger sur l'impact de l'Homme sur la biodiversité.
- ✓ Intégrer la notion de paysage comme élément transversal de la relation des enfants avec leur environnement proche et de tous les paysages qu'ils seront amenés à rencontrer dans leur vie : savoir le décrire et apprendre à l'interpréter.
- ✓ Susciter la préservation du patrimoine naturel et l'émerveillement face à ses richesses.
- ✓ Sensibiliser les jeunes à l'environnement et apprendre le respect de la vie.
- ✓ Réintégrer la nature comme lieu d'éducation : la rendre visible et en valoriser la richesse pédagogique.
- ✓ Inviter les enfants et les enseignants à être dans la nature, à s'y frotter et s'y confronter... à vivre cet environnement dans sa complexité.
- ✓ Créer des liens entre les écoles.
- ✓ Accompagner les enseignants dans l'exploration de la thématique « biodiversité » et sa déclinaison pédagogique au quotidien.

- ✓ Faire découvrir aux enseignants le principe de « l'école dans la nature », et trouver le « coin nature » pour pérenniser l'action les années suivantes, en autonomie cette fois.
- ✓ Améliorer la gestion d'un projet à l'année dans les écoles en mettant l'accent sur le suivi du travail de restitution.
- ✓ Mettre les élèves en situation de médiateur lors de la journée de restitution.

### III. LE FINANCEMENT



Le montage financier de cet appel à projet nous permet de proposer **un tarif de 250 € par classe, finançable par la commune ou directement par l'école.**

Ces tarifs prennent en compte les 8 interventions des animateurs du SGGA auprès des enseignants et des élèves, le séjour à Gaud de 2 jours et 1 nuitée avec les interventions des animateurs et les transports pour le séjour à Gaud et la journée de restitution collective.

Le temps de travail préparatoire : montage des dossiers (pédagogiques, financeurs, Education nationale), recherche et conventionnement des sites pouvant accueillir l'école dans la nature sont intégrés au financement de l'appel à projet.

Ces tarifs ne prennent pas en compte les frais de restauration qui resteront à la charge des classes. Les animations autres que celles proposées par l'animateur du SGGA seront également à la charge des établissements.

250 € par classe seront demandés, à la fin de l'année scolaire par titre exécutoire, auprès de l'organisme payeur qui signera le devis au 1<sup>er</sup> octobre. Il peut s'agir de la commune hébergeant l'école ou le collège, d'une association de parents d'élèves ou autres associations sympathisantes, d'une fondation privée ou de l'école elle-même.

Ces conditions financières sont présentées sous réserve d'acceptation des demandes de financements (en cours) respectifs auprès des collectivités suivantes : Conseils départementaux de l'Ardèche et du Gard et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

## IV. LE DÉROULEMENT

### 1- Diffusion de l'Appel à projet :

Avril par envoi de mail sur la boîte de l'école et via les communes.

### 2- Prise de contact des enseignants intéressés auprès du SGGA :

Début avril jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> juillet.

### 3- Rencontre entre les enseignants des classes candidates et l'animateur du SGGA lors d'une ½ journée sur le terrain à Gaud :

Afin d'établir un projet de classe en rapport avec l'Appel à projet, l'animateur du SGGA et les enseignants « candidats » se retrouveront à GAUD pour établir leurs pré-projets et découvrir le bivouac de GAUD (date à fixer en fonction des disponibilités de chacun).

### 4- Choix des 4 classes qui participeront à l'Appel à projet par les élus du SGGA :

Pendant le mois de juillet 2023, présentation des projets en commission éducation et sélection des 4 classes.

### 5- Rédaction de la fiche de présentation du projet de classe au Conseiller pédagogique de circonscription :

Rédaction commune du pré-projet par l'enseignant et sa classe. Le choix du projet devra être définitif pour au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> octobre.

### 6- Trouver le « coin nature » ou l'ATE (Aire terrestre éducative) :

Avec l'aide de la commune et de l'enseignant, les animateurs du SGGA chercheront une zone qui pourra devenir une ATE ou le coin nature de la classe. Ce terrain doit être communal ou privé si conventionnement possible, situé à 20 min de marche maximum de l'école, être facilement sécurisable, offrir une variété naturelle (champ et/ou forêt et/ou proche zone humide). L'accès doit être sécurisé. Cette phase se déroulera en parallèle de la rédaction de la fiche projet.

### 7- Elaboration du projet et réflexion sur la restitution

- Un accompagnement technique et une rencontre avec l'équipe de coordination permettront de définir le calendrier des 8 sorties au « coin nature » ou à proximité de l'école, le contenu du projet et le travail de restitution.
- L'élaboration du projet doit être validée par l'inspecteur de l'Education nationale à ce stade.
- 8 demi-journées en animation : ces animations peuvent être des sorties sur le « coin nature de la classe » ou à proximité immédiate de l'école pour explorer d'autres aspects du milieu naturel ou, en cas de très mauvaise météo une animation en salle (ateliers, diaporama).

**8- Séjour à l'espace pédagogique du château de Gaud :**

Interventions des animateurs sur le site.

**9- La restitution du travail des classes :**

- La restitution du travail des classes devra déboucher sur un « outil didactique ». Une journée de restitution collective sera organisée à la mi-juin pour présenter et faire vivre les outils créés par les 4 classes.

L'outil didactique de restitution du travail des élèves devra pouvoir être animé par les élèves des classes sur une durée de 20 minutes. Il devra s'adresser à un public scolaire d'élèves du primaire.

Le jour de la restitution, tous les élèves présenteront leurs outils aux autres classes et tous les élèves seront animateurs - acteurs de leurs outils de restitution lors d'une séance de 20 minutes.

### **L'école dans la nature c'est toute l'année même sans l'animateur du SGGA :**



Le choix de participer à cet appel à projet « école dans la nature » doit être structurant pour l'enseignant, la classe et l'école. C'est pourquoi les enseignants s'engagent à pratiquer « l'école dans la nature » de manière autonome le long de l'année aussi

quand l'animateur du SGGA n'encadre pas la sortie.

L'Appel-L'appel à projet permet de trouver et sécuriser le coin nature pour « l'école dehors », les 2 premières sorties encadrées par le SGGA permettront d'évacuer les éventuels risques du site pour les enfants et de conforter l'enseignant dans la gestion d'une sortie nature.

La volonté de l'enseignant d'établir un rituel régulier d'une demi-journée au coin nature toutes les semaines est donc une condition importante à la sélection des 4 classes qui participeront.

Afin de mettre les enseignants dans les meilleures conditions, trois axes d'aides sont mis en place par le SGGA :

- Des ressources pédagogiques permettant de faire les enseignements des programmes de primaire dans la nature seront proposées (proposition de livres pratiques comme « L'école à ciel ouvert », « A l'école de la nature »). Un ouvrage sera offert à chaque classe participante en début d'année.
- Participation à un groupe de travail « éduquer dehors » de pétale07 : regroupant des enseignants en phase de découverte ou d'approfondissement de l'école dans la nature et des structures EEDD qui suivent ces classes. Groupe permettant d'échanger sur les réalités vécues, sur les méthodes et outils les plus adaptés.
- Eduquer et former sur la santé environnement en proposant les bons gestes et réflexes à avoir en nature.

### **Calendrier prévisionnel :**

Le projet doit se dérouler tout au long de l'année (entre septembre et fin juin)

- Avril 2023 : envoi de l'appel à projet aux écoles ciblées afin d'informer les enseignants de la possibilité d'y participer.
- 
- Début avril jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> juillet : échange téléphonique, par mail en en rencontre physique pour prise de contact avec le SGGA, demande d'informations.
- Juillet 2023 : choix des 4 classes par vote des élus du SGGA.
- Septembre 2023 : rencontre avec les enseignants et rédaction du pré-projet de classe
- Avant les vacances de Noël 2023 : rédaction par l'enseignant avec aide de l'animateur, de la fiche de présentation du projet de classe. Envoyer au Conseiller pédagogique au 12 janvier 2024 au plus tard.
- Du 2 octobre 2023 au début des vacances d'avril 2024 : déroulement des 8 séances en animation pédagogique, dans le coin nature ou autour de l'établissement et travail régulier hebdomadaire de la classe au coin nature quand l'animateur n'est pas présent.
- D'octobre 2023 à décembre 2024 : les enseignants(es) déposent une demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitée auprès de l'Éducation nationale (plateforme internet SORTISCOL)
- Mai 2024 : **séjour à l'espace pédagogique de Gaud** : immersion et animations dans la nature de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche.
- Début juin 2024 : journée **de restitution collective du travail des classes par des outils didactiques pour les autres élèves.**



**Possibilité de labellisation : Aire terrestre éducative.**

Les classes qui s'inscrivent dans l'Appel à projet du SGGA peuvent également rentrer dans le dispositif de labellisation « Aire terrestre éducative » (ATE) porté par l'Office français de la biodiversité (OFB) en lien avec l'Éducation nationale.

Ce dispositif concerne les élèves de cycle 3 ou des collégiens.

Le projet ATE est très proche du projet pédagogique du SGGA et les deux sont parfaitement compatibles.

Ce qui est en « plus » dans une ATE par rapport au projet du SGGA :

Une ATE a comme objectif de déboucher sur un projet concret de **gestion** du « coin nature » : aménagement, panneaux etc.

La classe devient « un organisme gestionnaire d'une zone naturelle » et peut proposer un projet de gestion en faveur de la biodiversité, de la transition écologique, de la sensibilisation du public.

L'école peut demander une labellisation ATE, gage de reconnaissance du travail effectué et permettant de plus facilement pérenniser le projet.

## Les labels



### Pourquoi un label ?

- Apporter une reconnaissance au travail des acteurs et des élèves
- Apporter une méthodologie et un accompagnement pour la mise en place des projets
- Référencer afin de créer du lien et du partage entre les projets

### Comment l'obtenir?

S'inscrire auprès de l'OFB (plateforme SAGAE)



Mettre en place son projet en suivant les principes de la charte et de la méthodologie



Demander le label

### Gouvernance du label

Comité de pilotage national (OFB, Ministères de la Transition écologique, de l'Education nationale et des Outre-mer)



Cellule d'appui nationale à l'OFB



Groupes régionaux aires éducatives (DR OFB, Académies, DREAL, ARB, et autres acteurs régionaux pertinents suivant la région)



# Une méthodologie étape par étape :



Ce qui est « en plus » dans le projet pédagogique SGGA par rapport à une ATE : un séjour avec nuitée à GAUD, une journée de restitution collective du travail des élèves.

**Le projet pédagogique du SGGA et une ATE peuvent être menés en même temps.**

## Les acteurs de l'aire éducative



Le SGGA et l'OFB travaillent en lien sur le projet.  
Un diaporama de présentation simplifié est disponible sur demande  
auprès de Batiste LERICHE au SGGA.

## Contacts

- Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche, 17 Place du Couvent,  
07700 St Remèze  
Tel : 04-75-98-77-31, [info@gorgesdelardeche.fr](mailto:info@gorgesdelardeche.fr)
- Batiste LERICHE, animateur pédagogique du SGGA :  
[b.leriche@gorgesdelardeche.fr](mailto:b.leriche@gorgesdelardeche.fr)  
06-13-45-34-17
- William LARROSA, Conseiller pédagogique Aubenas II, Éducation  
nationale - 06 89 62 69 54 [william.larosa@ac-grenoble.fr](mailto:william.larosa@ac-grenoble.fr)
- Christine Pretceille, Conseillère pédagogique - Bagnols sur Cèze :  
[ce.0300074T@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300074T@ac-montpellier.fr)
- Bénédicte RAOUX, Responsable pôle éducation communication  
[b.raoux@gorgesdelardeche.fr](mailto:b.raoux@gorgesdelardeche.fr) - 04-75-98-97-00